



Judi 6 décembre 1956,
à 10 h. 45

New-York

SOMMAIRE

Page

Point 26 de l'ordre du jour:

Programmes d'assistance technique (*suite*):

a) Rapport du Conseil économique et social (*suite*)... 51

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance technique (*suite*):

a) Rapport du Conseil économique et social (A/3154, A/C.2/189 et Add.1, A/C.2/L.283, A/C.2/L.284 et Corr.1, A/C.2/L.285, A/C.2/L.286, A/C.2/L.287) [suite]

1. M. ARGAMAN (Israël) estime que les rapports annuels sur l'assistance technique et les déclarations du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique (BAT) et du Directeur général de l'Administration de l'assistance technique (AAT) à la 389^{ème} séance de la Commission montrent bien à quel point est excellent le travail accompli par ces organes et combien sont dévoués ceux qui gèrent les programmes d'assistance technique. Dans de récentes déclarations, le Président de l'Etat d'Israël a indiqué clairement que le gouvernement de ce pays attachait un grand prix à l'assistance technique et reconnaissait tous les avantages que l'on peut retirer de ces programmes. Israël a prouvé sa confiance dans l'assistance technique en augmentant sa contribution pour 1957 de 80 pour 100 par rapport à 1956.

2. Il n'est guère d'observations générales que l'on puisse ajouter à ce qu'ont déjà dit les orateurs précédents. M. Argaman se bornera donc à faire quelques observations particulières sur les opérations d'assistance technique dans son pays. Les problèmes auxquels Israël doit faire face dans le domaine technique présentent une difficulté particulière, car il s'agit d'un pays sous-développé dont la population, grossie par l'immigration, a plus que doublé au cours de ses huit années d'existence; de nombreux immigrants sont pauvres, sans métier, sans instruction et beaucoup n'ont aucune expérience des machines et des procédés mécaniques les plus élémentaires. Pour ne satisfaire que les besoins les plus pressants de cette population croissante, on a dû investir des sommes considérables dans l'agriculture, l'utilisation des ressources en eau et l'industrie, mais il eût fallu de toute façon développer ces secteurs de l'économie ainsi que d'autres pour donner au pays une bonne infrastructure économique. Aussi Israël a-t-il accueilli avec enthousiasme l'assistance technique qui lui était offerte soit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, soit par des arrangements bilatéraux. M. Argaman est heureux de signaler que des progrès ont été accomplis dans tous les domaines: la production agricole et l'utilisation des ressources en

eau n'a pas cessé d'augmenter; de nouvelles plantes industrielles ont été acclimatées; dans l'industrie, des programmes coordonnés prennent forme et des experts sont déjà au travail dans de nombreux domaines, notamment dans les industries textiles, chimiques, métallurgiques et alimentaires et dans les transports; la productivité industrielle fait l'objet d'études et un institut de productivité a été créé récemment.

3. Pour utiliser au mieux l'aide qui lui est fournie, le Gouvernement d'Israël a créé, au cabinet du Premier Ministre, un service spécialement chargé de coordonner et de classer par ordre de priorité les demandes émanant des divers ministères. Un comité interministériel examine toutes les demandes, établit l'ordre d'urgence et veille à éviter les doubles emplois. Les programmes sont établis longtemps à l'avance. En 1956, on a organisé une conférence qui réunissait tous les experts de l'Organisation des Nations Unies, ceux de la mission américaine d'assistance technique et leurs collègues israéliens. Cette conférence s'est occupée de nombreuses questions et a eu des résultats extrêmement encourageants. L'échange de vues a été très utile. Une suggestion intéressante y a été faite: il ne faudrait pas fixer d'une manière rigide la durée du séjour d'un expert, mais cette durée devrait dépendre de la nature de la tâche. Le représentant d'Israël reconnaît qu'il est difficile d'obtenir le concours d'experts hautement qualifiés pendant une longue période, mais l'Organisation pourrait peut-être résoudre ce problème en établissant une liste d'experts à qui l'on puisse faire appel en tout temps.

4. Israël tente, dans un autre domaine, une expérience qui pourrait être intéressante pour d'autres pays: il s'agit de l'expansion de l'Institut de technologie d'Israël, à Haïfa, le Technion, dans le cadre du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec l'aide de professeurs étrangers. Chacun de ces professeurs passe quelques mois dans cet institut et aide à créer une nouvelle faculté; il y revient ensuite pendant cinq années consécutives pour y faire des séjours d'aussi courte durée au cours desquels il évalue les progrès accomplis et suggère les changements qu'il juge nécessaires. Ce système est économique et assure en même temps la continuité de la direction; il donne la possibilité de profiter du concours de personnalités éminentes dans leurs spécialités, qui ne pourraient pas venir pour de plus longues périodes.

5. Comme beaucoup d'autres pays, Israël attache une grande importance à l'administration publique et a créé récemment une faculté dans cette branche à l'Université hébraïque, avec l'aide d'experts canadiens et britanniques.

6. Comme le Directeur général de l'AAT l'a fait observer à juste titre, les programmes d'assistance technique sont nécessairement réciproques. L'Etat d'Israël n'a pas seulement reçu des experts, mais il en a aussi envoyé à l'étranger; il a offert des bourses de

perfectionnement et n'en a pas seulement accepté. En ce qui concerne l'aménagement des collectivités et l'organisation de la vie rurale selon des principes coopératifs, Israël possède une grande expérience dont d'autres pays pourraient profiter.

7. M. ARGAMAN tient à exprimer la reconnaissance de son gouvernement à tous les agents de l'assistance technique, tant au Siège que dans les missions, pour l'aide inestimable qu'ils apportent à Israël dans ses efforts pour devenir économiquement viable.

8. M. DAMLUJI (Irak) présente ses félicitations au Président et l'assure de l'entière collaboration de sa délégation. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux Membres dont la présence, qui répond à un besoin évident, apporte à l'Organisation un nouvel appui moral.

9. L'assistance technique joue un rôle important et particulièrement actif dans l'Organisation des Nations Unies. L'Irak réaffirme sa foi en la valeur de l'idée que presque toutes les nations du monde peuvent travailler de concert et s'offrir réciproquement leur appui et leur collaboration économique. Les programmes sont d'un grand intérêt tant pour les pays développés que pour les pays sous-développés, et permettent de supprimer tout naturellement les inégalités par des moyens pacifiques. Etant donné l'accroissement des contributions annoncées pour 1957, il est évident que cette opinion est partagée par beaucoup; l'Irak a apporté sa pierre à l'édifice en doublant sa contribution par rapport à l'année précédente. Il faut espérer que les contributions continueront d'augmenter au cours des années à venir.

10. Trente-huit pays non indépendants reçoivent actuellement une assistance technique; la Commission pourrait s'occuper des besoins pressants de tous les territoires non autonomes et Territoires sous tutelle, et encourager les puissances intéressées à demander une aide pour les pays qu'ils administrent.

11. La délégation irakienne désire souligner l'importance qu'il y a à effectuer périodiquement un examen critique de l'ensemble du Programme élargi. Elle accueille avec satisfaction l'indication figurant dans le rapport du BAT intitulé *Perspectives d'avenir* (E/2885-E/TAC/49) selon laquelle on pourrait peut-être nommer des représentants du BAT chargés spécialement de tous les pays dont les programmes annuels dépassent 150.000 dollars. De plus, on a prouvé l'utilité d'un représentant résident qualifié et expérimenté lorsqu'il s'agit de coordonner les travaux de l'AAT et des institutions spécialisées dans le cadre des programmes nationaux du pays où ce représentant est en fonction. Ce fonctionnaire est en mesure de fournir à tous les intéressés des renseignements plus homogènes sur les besoins du pays et sur le type et le niveau des experts nécessaires. Il peut également aider tous ceux qui participent à l'exécution des programmes, notamment le personnel de l'assistance technique nouvellement désigné, à s'adapter aux conditions locales. Dans ce domaine, il contribue à réduire les gaspillages au minimum.

12. Il importe d'obtenir des travaux entrepris les meilleurs résultats possible et il est regrettable que l'œuvre des experts soit souvent interrompue faute de matériel nécessaire ou à cause des retards dans les livraisons. Il faut considérer les fournitures de matériel comme un aspect essentiel du Programme élargi, et l'AAT et le BAT doivent adopter, sous ce rapport, une méthode plus hardie et remédier à la situation. Il convient, pour les livraisons du matériel, de prendre comme unique critère les véritables besoins du pays. C'est la seule façon

d'assurer une répartition juste et équitable dans la région.

13. Pour ce qui est des bourses de perfectionnement, M. Damluji est persuadé qu'une prolongation de leur durée serait très profitable. Les bourses de perfectionnement représentent un investissement en hommes, le plus productif de tous les investissements, et il ne faut épargner aucun effort pour surmonter les difficultés, par exemple les difficultés de langue; un stage plus long dans le pays étranger permettrait de résoudre ce problème. Ce stage pourrait être en partie consacré à une étude intensive de la langue étrangère, si besoin est, car il arrive que les meilleurs candidats à de telles bourses ne soient pas nécessairement ceux qui remplissent les conditions de connaissance de la langue étrangère attachée à l'octroi immédiat de la bourse.

14. Le monde arabe entier passe actuellement par une phase critique de son développement économique. L'Irak, par exemple, a établi des programmes de développement qui portent sur tous les aspects de la vie publique. Le pays a grand besoin de spécialistes qualifiés et le Gouvernement irakien espère que, dans un proche avenir, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées attribueront, dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique, un plus grand nombre de bourses de perfectionnement et fourniront les services d'un plus grand nombre d'experts hautement qualifiés, jouant ainsi dans ce domaine un rôle plus important que par le passé.

15. L'Irak appuie sans réserve la suggestion du Secrétaire général touchant la création d'un corps spécial de fonctionnaires internationaux chargés d'aider les gouvernements des pays sous-développés à résoudre leurs problèmes administratifs.

16. En ce qui concerne le projet de résolution (A/C.2/L.284 et Corr. 1) concernant l'élargissement de la composition du Comité de l'assistance technique (CAT), la délégation irakienne est d'accord sur le principe, mais elle pense que le nombre des membres du CAT pourrait être augmenté de plus de quatre et qu'il faudrait préciser, soit dans la résolution elle-même, soit dans le rapport du Rapporteur, dans quelle région les nouveaux membres devraient être choisis.

17. Enfin, M. Damluji remercie, au nom de son gouvernement, le BAT et l'AAT des efforts qu'ils ont déployés afin d'affirmer les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

18. M. SISOUK (Laos) déclare qu'en accédant à l'indépendance son pays s'est trouvé aux prises avec une série de problèmes d'ordre administratif, économique, social et technique qu'il lui faut résoudre sans tarder s'il ne veut pas que cette indépendance elle-même risque de se trouver menacée. Le Laos est heureux que des liens d'amitié continuent de l'unir à la France; en même temps, il reconnaît que le fait de ne plus appartenir à une entité politique plus vaste le prive de certains avantages. Il se trouve, pays nettement sous-développé, sans débouché maritime et doté d'une administration insuffisante. Il reste beaucoup à faire. Certaines étapes essentielles n'ont pas encore été franchies: inventaire systématique des ressources naturelles, recensement de la population, enquête sur l'utilisation des terres, etc. Il semble que le Laos possède de riches ressources minérales, mais leur mise en valeur méthodique n'est qu'amorcée. L'industrie n'en est qu'à ses débuts; les outils agricoles et les biens de consommation indispensables sont fournis par l'artisanat. Le faible réseau de moyens de communication freine l'exportation des excédents disponibles.

19. Etant donné la multiplicité des tâches qui s'offraient à lui, le Gouvernement du Laos a dû tout d'abord établir un ordre de priorité, ce qu'il vient de faire dans le cadre d'un plan quinquennal de développement. Il lui fallait des appuis économiques et financiers importants et, à cet égard, M. Sisouk tient à remercier de leur aide généreuse, la France, les Etats-Unis et les pays participant au Plan de Colombo pour la coopération économique et le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Cependant, le Laos a un besoin encore plus pressant de techniciens nationaux et de personnel qualifié; à ce sujet, il place son espoir dans les programmes d'assistance technique des Nations Unies. Le Laos est impatient de participer pleinement et activement à la vie économique du monde au lieu de rester dans son sillage et d'être indéfiniment tributaire de dons et de secours. Les Nations Unies peuvent l'aider à atteindre cet objectif; elles ont en réalité déjà commencé à le faire en envoyant des experts et en offrant des bourses d'études.

20. La délégation laotienne voudrait faire quelques observations au sujet du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique.

21. Tout d'abord, elle estime qu'il faudrait réserver une plus grande partie des ressources à la fourniture de matériel et d'équipement: le Laos a surtout besoin de techniciens, mais leurs travaux sont sans valeur s'ils n'ont pas suffisamment de matériel et d'équipement de démonstration. L'institution de centres de formation locaux et de stations pilotes équipés d'un matériel de démonstration choisi pour répondre aux besoins locaux est beaucoup plus utile qu'un enseignement purement théorique. En outre, la fourniture d'un matériel plus abondant pourrait préparer la voie à l'aide économique du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique; à cet effet, on pourrait peut-être organiser un système de contributions volontaires en nature fournies par les pays hautement industrialisés, ce qui pourrait permettre un élargissement des relations commerciales entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires.

22. M. Sisouk voudrait également faire observer, au sujet des crédits alloués, qu'il est une limite minimum en deçà de laquelle un programme d'assistance technique perd toute efficacité véritable. Un calcul purement arithmétique des allocations en fonction de l'importance du pays et de sa population peut donc aboutir à des résultats trompeurs. Cet aspect de la question a déjà été signalé par le représentant du Soudan (392ème séance). En établissant leurs demandes, les petits Etats sont obligés de choisir entre les diverses institutions spécialisées et de sacrifier l'un ou l'autre des deux éléments essentiels du système: l'assistance technique proprement dite ou la formation de personnel. Ces problèmes continueront évidemment à se poser tant que les ressources financières des organes chargés de l'assistance technique resteront aussi limitées, mais leurs effets sont plus sensibles dans les petits pays, qui, cependant, doivent faire face aux mêmes problèmes que les grandes nations. En fait, les problèmes qui assaillent les pays comme le Laos sont tels que, de l'avis de la délégation laotienne, il ne serait pas injustifié de leur réserver une place particulière dans le cadre de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'administration et des services publics. M. Sisouk voudrait même suggérer que l'Organisation des Nations Unies établisse, en accord avec les institutions spécialisées, une catégorie spéciale d'assistance technique, qui serait

offerte automatiquement à tout Etat nouvellement constitué au moment de son admission à l'Organisation. Il espère que le Secrétaire général examinera bientôt cette suggestion.

23. La délégation laotienne approuve la proposition du Secrétaire général (A/C.2/189 et Add.1) tendant à augmenter, dans le cadre du programme ordinaire, les crédits réservés à l'assistance technique en matière d'administration publique, mais elle estime qu'il serait préférable d'utiliser ces crédits supplémentaires pour envoyer dans les petits pays sous-développés nouvellement indépendants des experts chargés d'occuper des postes importants dans l'administration, en attendant que ces pays puissent former leur propre personnel.

24. M. Sisouk ne voudrait pas que ses observations donnent l'impression que son gouvernement est insensible à l'aide qui lui a été offerte. Le Gouvernement laotien en éprouve, au contraire, une très grande reconnaissance. En outre, le Laos considère que les programmes d'assistance technique constituent la manifestation la plus tangible de la coopération internationale, qui est au nombre des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Le Laos continuera de verser une contribution, minime certes, mais symbolique, au Programme élargi d'assistance technique.

25. M. WOULBROUN (Belgique) déclare que l'Organisation des Nations Unies peut se féliciter d'avoir organisé un système international efficace d'assistance technique, d'avoir obtenu la participation de plus d'une centaine d'Etats et territoires et de s'être assuré le concours de nombreuses organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales. Le volume de l'assistance fournie est faible en comparaison des besoins urgents des pays sous-développés, mais les réalisations des organisations participantes sont considérables. M. Owen, M. Keenleyside et leurs collaborateurs méritent d'être félicités sans réserve pour l'enthousiasme avec lequel ils ont réussi à organiser des programmes pourtant si complexes.

26. Environ deux tiers des crédits alloués pour l'exécution des projets sont réservés à l'envoi d'experts aux pays bénéficiaires. Il ne faut pas se méprendre sur le sens du mot "expert": si certains d'entre eux sont maîtres de leur art, d'autres sont des techniciens de compétence plus modeste. En tout cas, comme le Président-Directeur du BAT l'a déclaré, le facteur le plus important du succès du Programme élargi réside dans le fait que les organisations participantes ont recruté un corps d'experts internationaux exceptionnellement compétents et dévoués. La Belgique, qui peut se réclamer d'une très vieille tradition en matière d'éducation technique et universitaire, dispose d'un corps d'administrateurs, d'ingénieurs et de fonctionnaires qualifiés qu'elle serait heureuse de mettre à la disposition des organisations participantes. L'envoi en mission de groupes d'experts de différentes nationalités présente des avantages pour les Etats bénéficiaires, pour les Etats qui fournissent le personnel et pour les experts eux-mêmes. Néanmoins, il est certain que le recours à des firmes d'experts-conseils peut, dans des cas précis de développement industriel, présenter des avantages marqués. Selon le rapport du Secrétaire général (E/2856), on y fera probablement appel plus largement à l'avenir. Les firmes belges d'experts-conseils et d'ingénieurs-conseils, qui possèdent une expérience considérable des travaux dans les pays sous-développés, souhaitent vivement parti-

ciper à l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

27. Certaines difficultés de recrutement subsistent. Les administrateurs des programmes ont fait remarquer que le changement le plus frappant qui soit intervenu depuis le début de la mise en œuvre des programmes était peut-être le fait que l'on était passé de la période des enquêtes et des études à celle où les experts internationaux participent directement aux projets de développement et aux travaux d'administration publique et de formation. A cet égard, le Directeur général de l'AAT a signalé les problèmes que posaient les questions de traitement lorsqu'il était nécessaire de recruter des experts très spécialisés de l'industrie, mais il a fait allusion au caractère honorifique qui s'attache aux missions de l'Organisation des Nations Unies et qui peut encourager les experts à accepter ces missions, même au prix d'un certain sacrifice financier. Ce facteur, que le Directeur général appelle le "coefficient d'altruisme", est important parce qu'il n'est pas du tout certain qu'un supplément de traitement de 10 pour 100 par exemple puisse à lui seul décider des experts de grande notoriété à accepter des missions qu'ils hésitent à entreprendre. D'ailleurs, le Secrétariat dispose d'une latitude considérable en ce qui concerne les traitements qu'il offre. La délégation belge estime que pour faciliter le recrutement d'experts qualifiés, d'autres pays pourraient suivre l'exemple donné par les Pays-Bas, en recrutant à leurs frais de jeunes techniciens pour les adjoindre, en qualité de *junior partners*, à des missions dirigées par des experts qualifiés. Elle a également pris note avec satisfaction du fait que le BAT a récemment décidé d'accorder des contrats de longue durée à un petit nombre d'experts qui ont participé à une série de missions dans le cadre du Programme élargi. M. Woulbroun espère que le Secrétariat donnera des informations plus détaillées à cet égard.

28. La Belgique souhaite accueillir un plus grand nombre de boursiers désireux de perfectionner leurs connaissances techniques.

29. Le BAT a souligné que la formation est la base même de l'assistance technique. Le programme de conférences et cycles d'études à l'intention du personnel des banques centrales des pays d'Amérique latine est fort intéressant en raison de son caractère spécialisé et de la participation du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de celui de la Commission économique pour l'Amérique latine.

30. On a fait remarquer que les experts envoyés au titre de l'assistance technique ne peuvent s'acquitter efficacement de leur tâche que s'ils disposent du matériel et des fournitures nécessaires. Mais il convient d'éviter de dépenser en équipement des ressources encore limitées, qui ne pourraient inévitablement procurer que peu de matériel tout en réduisant les sommes disponibles pour les services essentiels d'aide technique et de formation.

31. Dans sa résolution 623 A II (XXII) le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'accorder une attention toute particulière à la nécessité de réunir des fonds suffisants pour le programme des Nations Unies en matière d'administration publique, et des renseignements supplémentaires sur cette question ont été fournis dans deux exposés du Secrétaire général (A/C.2/189 et Add.1) et dans la déclaration de M. Keenleyside, qui a montré qu'il était indispensable

d'améliorer le fonctionnement des services administratifs si l'on voulait réaliser d'importants progrès dans le domaine économique et social. Tout en estimant à leur juste valeur les services rendus par l'assistance technique en matière d'administration publique, le Gouvernement belge est d'avis que toute demande de nouveaux crédits devrait tenir compte du budget général de l'Organisation des Nations Unies, se tenir dans certaines limites, et respecter certaines priorités. Il conviendrait également de ne pas perdre de vue les dépenses extraordinaires auxquelles l'Organisation doit actuellement faire face.

32. On notera que les contributions annoncées par les gouvernements au titre du Programme élargi de 1950 à 1956 se sont élevées à près de 150 millions de dollars. La contribution des Etats-Unis, bien qu'elle n'entre que pour une faible part dans l'ensemble des crédits qu'ils consacrent à l'assistance technique, est très généreuse et elle constitue une partie importante des fonds du Programme élargi. La Commission doit donc enregistrer avec satisfaction la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis à la 393^{ème} séance. La Belgique continuera à donner tout son appui au Programme élargi bien que sa Constitution lui interdise d'engager des crédits pour plus d'une année. Le Gouvernement belge a l'intention de proposer au Parlement de verser en 1957 la même contribution qu'en 1956, c'est-à-dire 21.875.000 francs, l'équivalent de 437.500 dollars.

33. Le Gouvernement belge a favorablement accueilli les mesures adoptées par le Conseil économique et social en ce qui concerne le montant du Fonds de roulement et de réserve et il donne son appui à la résolution 623 B III (XXII) du Conseil relative à l'utilisation des monnaies. Il est donc opposé à l'adoption du projet de résolution présenté par la Tchécoslovaquie et la Roumanie (A/C.2/L.283).

34. Le BAT a exprimé l'opinion que le problème de l'utilisation des monnaies pourrait être résolu dans le cadre des règlements en vigueur. Le représentant de la Belgique espère que le BAT surmontera bientôt ces difficultés de manière à n'appliquer que provisoirement et d'une manière limitée les mesures prévues par les paragraphes 3 et 4 de la résolution 623 B III (XXII). On ne peut considérer une contribution comme non immédiatement utilisable qu'après que le pays donateur, les différents secrétariats et les pays bénéficiaires ont déployé effectivement tous leurs efforts pour l'utiliser.

35. Le représentant de la Belgique partage le point de vue des délégations qui ont insisté pour que l'on maintienne les dépenses d'administration au niveau le plus bas compatible avec une bonne gestion. Le projet de résolution tendant à augmenter le nombre des membres du CAT, dont il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt, formule officiellement des propositions déjà faites en vue de faire participer un plus grand nombre de pays à l'administration des programmes.

36. L'établissement des programmes à l'échelon national fait apparaître l'importance des représentants résidents tout en encourageant les pays bénéficiaires à systématiser leurs efforts de manière à promouvoir leur développement économique. L'existence des représentants résidents n'empêche pas de faire appel au concours de représentants spéciaux des organisations participantes. Il est encourageant de noter qu'en 1955 on n'a pas désigné moins de 26 représentants résidents dans 45 pays et territoires.

37. Si le représentant de la Belgique a insisté sur ces points particuliers, c'est qu'il estime qu'il ne faut pas oublier que le Programme élargi n'est pas seulement une entreprise multilatérale mais qu'il est aussi le résultat des efforts communs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

38. Les études économiques et les travaux qui servent de base à l'industrie et à d'autres activités qui ne sont pas de la compétence des institutions spécialisées sont de la plus haute importance. On a signalé à cet égard un certain nombre de réalisations intéressantes telles que la création d'instituts de technologie, de centres de formation et de centres de recherche industrielle.

39. Les institutions spécialisées ont toutes obtenu des résultats remarquables dans leurs domaines respectifs. Il convient de signaler tout particulièrement les services rendus aux gouvernements par la Banque internationale et par le Fonds monétaire international, individuellement et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, pour l'étude des économies nationales et la préparation des projets de développement économique. La collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, gouvernementales ou non gouvernementales a permis d'étendre dans une mesure notable le domaine de l'assistance technique.

40. Il est très difficile de faire le départ entre l'assistance technique fournie au titre des plans de développement et les plans de développement eux-mêmes, mais si les programmes d'assistance technique ont apporté une contribution appréciable aux différentes réalisations signalées dans les rapports, ils constituent déjà une réussite importante. L'Organisation des Nations Unies a tout lieu d'être fière des résultats obtenus avec les ressources relativement modestes dont elle dispose.

41. M. WORKNEH (Éthiopie) dit tout le prix que son gouvernement attache au Programme élargi. Le Gouvernement éthiopien apprécie notamment l'idée qui est à la base de cette entreprise et qui est d'aider les pays sous-développés à s'aider eux-mêmes, et il souhaite que le Programme continue à prendre de plus en plus d'importance avec les années.

42. On peut encore le perfectionner. Il serait possible, par exemple, de réduire les formalités qui précèdent la mise en œuvre des programmes nationaux, et il semble que certaines dispositions de l'accord type d'assistance technique laissent une trop grande responsabilité au gouvernement intéressé.

43. Un autre problème est celui du recrutement de spécialistes qualifiés, qui se révèle de plus en plus difficile. Il importe de reprendre l'ensemble de la question en vue d'adopter des mesures pour remédier à cette situation.

44. Les administrateurs du Programme élargi pourraient utilement signaler aux gouvernements que leurs demandes d'assistance technique peuvent recevoir satisfaction sans nécessairement rentrer dans les catégories fixées par le BAT. Pour éclairer ce dernier, il y aurait peut-être lieu d'envisager la création de commissions économiques pour l'Afrique et pour le Moyen-Orient. Elles seconderaient le BAT en assurant une meilleure répartition des ressources dans les pays de ces régions.

45. La délégation éthiopienne est en faveur de la proposition contenue dans le projet de résolution de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie et qui tend à renvoyer à la douzième session ordinaire de l'Assemblée générale la question de l'utilisation des monnaies. La

résolution 623 B III (XXII) que le Conseil a adoptée en la matière est contraire au principe fondamental selon lequel les gouvernements doivent être libres de verser leurs contributions dans la monnaie dont ils disposent. Toute limitation de ce principe entraînerait inévitablement une réduction du volume des fonds disponibles. Sur la question de l'utilisation des monnaies, la délégation éthiopienne se prononcerait en faveur d'un compromis qui emporterait l'adhésion unanime.

46. M. SAMPEDRO (Espagne) ne s'étendra pas sur le détail de la contribution de l'Espagne au Programme élargi, cette contribution étant amplement décrite dans les documents du BAT; il désire simplement souligner l'appui enthousiaste que l'Espagne apporte à l'une des plus intéressantes activités de l'Organisation des Nations Unies. L'assistance technique, en développant la capacité économique de nombreux pays, contribue au bien-être de millions d'êtres humains. Comme l'a souligné le représentant des États-Unis, l'assistance technique profite aux pays contributeurs comme aux pays bénéficiaires, et, en favorisant le progrès économique des pays insuffisamment développés, stimule le commerce international. Les idées émises dans le rapport du BAT intitulé *Perspectives d'avenir* sont particulièrement intéressantes et doivent rester présentes à l'esprit des membres de la Commission lorsqu'ils se tournent vers l'avenir.

47. M. EL KOHEN (Maroc) dit que le Maroc souffre d'une grave pénurie d'équipement et de son manque d'expérience technique alors qu'il éprouve encore des difficultés à résoudre les problèmes qu'il a hérités du régime colonialiste, qui a exploité le pays à ses propres fins. C'est pourquoi il porte le plus grand intérêt au programme d'assistance technique des Nations Unies, qui justifie amplement l'appui international dont il bénéficie.

48. M. El Kohen rend hommage aux experts de l'Organisation mondiale de la santé pour l'œuvre qu'ils ont accomplie au Maroc dans la campagne contre le trachome, qui aboutira bientôt, on l'espère, à l'élimination de la maladie. Son pays exprime également sa reconnaissance envers l'équipe d'experts récemment envoyée par le BAT pour élaborer des projets d'assistance technique.

49. Alors qu'il est essentiel de sauvegarder le caractère multilatéral du Programme élargi, il n'est pas raisonnable d'insister auprès des pays participants pour qu'ils ne versent leurs contributions qu'en monnaie immédiatement utilisable. Une telle mesure ne les encouragera pas à augmenter leurs contributions, dont le montant global reste insuffisant pour répondre aux vastes besoins des pays sous-développés.

50. M. ELFVING (Suède) se déclare satisfait des résultats obtenus au cours de la dernière année par les programmes d'assistance technique. Son pays tient beaucoup à ce qu'ils s'étendent de plus en plus et il approuve les mesures que le Conseil économique et social, le CAT et le BAT ont prises pour améliorer la gestion de l'assistance technique et en assurer la coordination. Le principe fondamental dont on doit s'inspirer est qu'il faut utiliser les ressources disponibles de la manière la plus rationnelle afin d'aider les pays sous-développés à accomplir au plus vite des progrès encore plus marqués dans les domaines économique et social.

51. La compétence technique des institutions participantes est essentielle dans la préparation et l'exécution des programmes, mais l'on ne saurait trop insister sur le besoin d'unité et de coordination. Comme le

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a indiqué dans le deuxième rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, à sa neuvième session (A/2688), l'idée du Programme élargi est celle d'un effort commun rendu possible par une collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, plutôt que celle de l'effort que pourrait coordonner un simple organe de liaison. Il importe également que les activités normales des institutions spécialisées qui sortent du cadre du Programme élargi soient poursuivies compte tenu de ces principes.

52. En matière de coordination, on a fait de grands progrès depuis l'institution du système des programmes nationaux. A ce sujet, la délégation suédoise a été particulièrement satisfaite de voir le groupe de travail que le CAT a récemment créé et chargé de l'examen critique des résultats du Programme élargi tant insister, dans son rapport (E/TAC/48), sur le rôle que devraient jouer à cet égard les représentants résidents du BAT. La délégation suédoise souhaiterait que, d'une façon ou d'une autre, les membres du BAT recommencent à se rencontrer avec les représentants des pays qui participent au Programme; les questions pratiques que le CAT et le Conseil ont examinées à Genève en juillet et en août 1956 semblent être d'une importance telle qu'il faut absolument donner aux pays qui ne sont pas directement représentés dans ces organes l'occasion de faire connaître leurs vues. La question des consultations entre les comités nationaux, le BAT et les institutions participantes mérite également d'être suivie.

53. L'application des nouveaux principes qui sont à la base du système des programmes nationaux aura probablement pour effet de mettre l'accent sur l'assistance technique en vue du développement économique. Il y aurait lieu d'intensifier les efforts pour adjoindre des conseillers industriels au bureau des représentants résidents. L'expérience qui a consisté à détacher auprès des commissions économiques régionales des fonctionnaires de l'AAT et des fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales semble avoir eu de bons résultats.

54. Il arrive souvent actuellement que plusieurs institutions s'occupent dans les mêmes pays de questions administratives connexes. Il serait préférable qu'elles partagent les mêmes locaux. Ainsi, quelle que soit l'institution qui les emploie, on pourrait assurer la coopération des spécialistes envoyés dans un même pays. De même, les divers spécialistes qui travaillent dans un pays donné pourraient recevoir leurs directives ensemble.

55. Il y aurait intérêt à uniformiser les critères qui régissent le choix des boursiers. Il faudrait coordonner et considérer comme deux aspects du même problème toutes les activités qui se rapportent aux bourses de perfectionnement d'une part et aux experts d'autre part. On ne devrait accorder de bourses que lorsqu'on pense qu'elles répondent à une fin pratique. Dans le huitième rapport du BAT (E/2842-E/TAC/REP/66 et Add.1, E/TAC/REP/68), il est dit que plus de 82 pour 100 des boursiers occupent des postes où la formation qu'ils ont reçue et l'expérience qu'ils ont acquise à l'étranger leur permettent de servir plus utilement leur pays. Il

faudrait faire en sorte que cette proportion soit de 100 pour 100.

56. On devrait, semble-t-il, essayer de renforcer la stabilité financière des formes actuelles de l'assistance technique plutôt que d'en créer de nouvelles. Les fonds disponibles sont encore beaucoup trop faibles si on les compare aux besoins des pays sous-développés; or, on sait que les Etats-Unis vont réduire leur contribution pour 1958 de manière qu'elle ne dépasse pas 33 pour 100 du total. Les pays contributeurs doivent donc faire tout leur possible pour éviter que le programme ne diminue d'importance. Il faut qu'il continue à se développer comme il l'a fait les années précédentes. Pour sa part, le Gouvernement suédois tendrait à attacher plus d'importance aux programmes multilatéraux d'assistance technique qu'à l'assistance bilatérale que la Suède fournit directement à d'autres pays. C'est pourquoi, sous réserve de l'approbation de son Parlement, la Suède a l'intention d'augmenter de 500.000 couronnes, soit 95.500 dollars, sa contribution au Programme élargi d'assistance technique pour 1957.

57. M. SHAHA (Népal) appuie les projets de résolution qui font l'objet des documents A/C.2/L.286 et A/C.2/L.287. Parlant en sa qualité de représentant d'un pays sous-développé qui éprouve de grandes difficultés à rassembler ses ressources humaines et matérielles et que son isolement géographique désavantage beaucoup, M. Shaha déclare que l'assistance technique intéresse tout particulièrement sa délégation. En 1955, le Népal a entrepris la mise en œuvre d'un plan quinquennal dont le but est d'améliorer toutes les branches de l'économie du pays. Pour réaliser ce plan, le Népal a besoin de tout l'appui que l'Organisation des Nations Unies peut lui accorder sous la forme de programmes d'assistance technique. Il est reconnaissant de l'aide qu'il a déjà reçue du BAT et des institutions spécialisées et continuera à appuyer les programmes de tout son pouvoir.

58. M. ARDALAN (Iran) appuie la demande du Secrétaire général relative à l'affectation de crédits supplémentaires au programme d'assistance technique en matière d'administration publique. Le Secrétaire général a expliqué que le nombre de mois de travail fourni par les experts de l'AAT s'élèverait probablement à 800 en 1956, mais que c'était encore insuffisant. Malgré ses efforts, l'Organisation des Nations Unies n'a pu faire face qu'à une partie relativement faible des besoins annoncés par les gouvernements dans le domaine de l'administration publique. M. Keenleyside a expliqué qu'avec les progrès de l'industrialisation, les spécialistes devraient avoir une compétence plus étendue, ce qui entraînerait une rémunération plus élevée. Pour que les divers pays puissent pourvoir au remplacement de ces spécialistes, il est indispensable de les aider à organiser des cours de formation en matière d'administration publique; dans la répartition des crédits proposée par le Secrétaire général au paragraphe 24 du document A/C.2/189, on pourrait réduire de 5.000 dollars respectivement les sommes affectées aux études préliminaires et aux cycles d'études et ajouter les 10.000 dollars ainsi économisés aux 30.000 dollars affectés aux recherches.

La séance est levée à 13 h. 10.